

**RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DE LA SANTE PUBLIQUE  
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Jacques-André Haury  
demandant un rapport sur les missions confiées par le Conseil d'Etat à l'Université de  
Lausanne (UNIL) en matière de formation médicale**

**1. PREAMBULE**

La commission s'est réunie le 1er mars 2016.

Présent-e-s : Mmes Catherine Aellen, Sonya Butera, Christa Calpini, Christine Chevalley (en remplacement d'Alain Bovay), Brigitte Crottaz, Véronique Hurni (en remplacement de Philippe Vuillemin), Lena Lio, Catherine Roulet. MM. Fabien Deillon, Michel Desmeules, Pierre Grandjean, Serge Melly, Werner Riesen, Claude Schwaab (en remplacement de Filip Uffer), Vassilis Venizelos (présidence).

Excusés : MM. Alain Bovay, Filip Uffer, Philippe Vuillemin.

Représentantes du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) : Mmes Anne-Catherine Lyon, Conseillère d'Etat, Chantal Ostorero, Directrice générale, Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES).

**2. POSITION DU CONSEIL D'ETAT**

La cheffe du DFJC évoque plusieurs décisions intervenues entre le dépôt du postulat et la rédaction de la réponse du Conseil d'Etat. L'acceptation par le peuple, le 9 février 2014, de l'initiative « Contre l'immigration de masse », pourrait par exemple compliquer le recrutement de personnel étranger qualifié en vue de remédier à la pénurie existante. C'est dans ce contexte qu'est intervenue la volonté du Conseil fédéral de promouvoir la relève médicale indigène et de débloquer un crédit supplémentaire de 100 millions sur 4 ans pour financer les projets allant dans ce sens, que ce soit au sein des facultés de médecine existantes ou ailleurs en Suisse (écoles polytechniques, etc.). Le Conseil des hautes écoles a par ailleurs adopté les modalités d'octroi des fonds dégagés, les projets sélectionnés devant proposer des solutions durables, coordonnées et financièrement viables sur le long terme. A ce titre, la cheffe du DFJC mentionne en particulier la création du futur Centre coordonné de compétences cliniques (C4), qui permettra la construction sur sol vaudois d'un centre de simulation destiné à la formation des étudiants et des professionnels de la santé.

**3. DISCUSSION GENERALE**

La discussion générale a suscité plusieurs questions.

Numerus clausus ou calibrage des résultats des examens de fin de 1<sup>ère</sup> année ?

*Indépendamment de la problématique de l'encadrement des étudiants et des infrastructures d'enseignement nécessaires pour atteindre les objectifs, plusieurs commissaires se demandent s'il existe suffisamment de personnes intéressées par les études en médecine ?*

La cheffe du DFJC se montre convaincue de l'existence d'un tel potentiel, tant il y a de jeunes intéressés et capables mais qui sont stoppés dans leur parcours par le numerus clausus instauré dans certaines facultés ou par l'examen de fin de 1<sup>ère</sup> année de médecine. Les résultats de ces examens sont en effet calibrés en fonction des places de stage disponibles plutôt que des connaissances acquises par les candidats.

La question de la forte élimination des candidats suite à l'examen de fin de 1<sup>ère</sup> année suscite débat. Pour certains, le numerus clausus peut sembler préférable à un examen de 1<sup>ère</sup> année qui pousse certains étudiants recalés à s'exiler en Hongrie ou en Roumanie pour y effectuer leurs études de médecine et revenir ensuite en Suisse pour exercer. Pour d'autres, au contraire, l'examen en fin de 1<sup>ère</sup> année paraît plus adéquat, d'autant que le plan d'étude révisé de cette 1<sup>ère</sup> année donne désormais satisfaction. En effet, une telle procédure garantit une meilleure démocratisation des études de médecine que le numerus clausus qui fait l'objet de pratiques douteuses (création d'un marché lucratif – capté par des acteurs privés – des tests liés au numerus clausus et de préparation à ces tests). Pour la chef du DFJC, la sélection en fin de 1<sup>ère</sup> année, bien qu'en partie arbitraire, s'avère malgré tout préférable au numerus clausus, sujet à caution notamment en raison de l'emploi de tests prédictifs, censés évaluer l'aptitude et la motivation des candidats, avant même leur entrée dans une formation justement destinée à forger ces compétences.

#### Comment concilier carrière professionnelle et vie de famille ?

*Des mesures sont-elles prévues en lien avec la féminisation croissante de la médecine et la conciliation entre carrière et vie de famille ?*

Pour la cheffe du DFJC, ce thème, lié à celui de l'abaissement global du taux de travail dans le domaine de la médecine, mérite en effet intérêt et suscite d'ailleurs l'attention des autorités compétentes. Il est ainsi connu que, pour assurer un poste à temps complet d'un infirmier durant toute une carrière (38 ans en moyenne), il s'avère nécessaire de former 2,5 personnes.

#### Promouvoir sans dépenser ?

*Compte tenu des moyens déjà mis en oeuvre au CHUV et dans les hôpitaux régionaux, existe-t-il une possibilité de **promouvoir la relève médicale** indigène sans devoir accorder plus d'argent ?*

La cheffe du DFJC répond par la négative. Pour promouvoir la relève, il est notamment nécessaire d'augmenter le nombre de places de stage, tant en hôpital (centres universitaires et établissements périphériques) qu'en cabinet et de renforcer l'encadrement (corps professoral et corps intermédiaire). Ces mesures impliquent l'engagement de moyens financiers supplémentaires.

#### Répartition des rôles entre personnel médical et infirmier

*La révision de la répartition des rôles entre personnel médical et personnel infirmier (délégation de tâches médicales aux infirmiers) est-elle en cours ?*

La cheffe du DFJC répond positivement. La réflexion suit son chemin, en particulier sur la base du modèle nord-américain des *nurse practitioners*. A travers des aménagements de la loi fédérale sur les professions médicales, des expérimentations en la matière sont envisagées.

## **4. VOTE DE LA COMMISSION**

*La commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat à l'unanimité des membres présents.*

Yverdon-les-Bains, le 5 avril 2016.

*Le président :*  
*(Signé) Vassilis Venizelos*